



# Énergie NB Power

## Communiqué

Le 19 avril 2007

### **Énergie NB soumet une demande visant une augmentation des tarifs de 9,6 % en moyenne**

**Fredericton (N.-B.)** – Énergie NB a soumis aujourd'hui à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) une demande tarifaire visant une augmentation des tarifs de 9,6 pour cent en moyenne. L'entreprise a aussi demandé l'approbation d'implanter cette augmentation pour toutes les catégories de clients sans distinction pour une période intérimaire jusqu'à la fin du processus des audiences publiques. Selon la décision de la CESP, Énergie NB s'attend à ce que l'augmentation puisse entrer en vigueur dès juin 2007.

«Augmenter les tarifs n'est jamais facile. C'est toujours notre dernier recours», souligne David Hay, le président-directeur général d'Énergie NB. «Malheureusement, les coûts du combustible continuent à monter trop vite pour être compensés par les augmentations de l'efficacité que nous introduisons à notre entreprise. En fin de compte, en raison de la montée des coûts du combustible et du manque à gagner de l'exercice passé, nous devons demander une augmentation des tarifs qui répondra à nos besoins en revenus et nous permettra de faire nos frais.»

Au cours des trois derniers ans, la dépense de combustible et d'achats d'énergie – la plus grande dépense d'Énergie NB – a augmenté de 497 millions de dollars à un chiffre prévu de 709 millions de dollars, une augmentation de 212 millions de dollars ou 43 pour cent.

Au cours de l'exercice, Énergie NB devait aussi réagir à l'impact du manque à gagner en 2006-2007 résultant de la décision de la province de limiter des tarifs déjà approuvés par la Commission des entreprises de service public. La décision de limiter l'augmentation des tarifs à un chiffre global de 6,9 pour cent, avec une limite de 8 pour cent, a créé un manque à gagner de 4,5 pour cent. Cela représente presque la moitié de l'augmentation demandée par Énergie NB aujourd'hui.

Énergie NB s'attend à ce que l'augmentation des tarifs demandée lui donne des revenus qui couvrent ses coûts et commencent à compenser le manque à gagner créé par des augmentations des tarifs insuffisantes dans le passé.

«Les clients, surtout les grandes entreprises, nous disaient qu'ils désiraient la prévisibilité et la stabilité des prix d'électricité, de dire Hay. Nous ne pouvons pas prédire l'avenir des coûts du combustible, mais je peux vous dire que nos prévisions indiquent qu'après cette augmentation des tarifs de 9,6 pour cent, nous ne nous attendons pas à devoir demander une autre augmentation des tarifs dépassant la limite de trois pour cent inscrite dans la loi au cours des deux exercices suivants. Cette déclaration se base sur nos coûts et nos marchés comme nous les voyons maintenant.»

La demande tarifaire à la nouvelle CESP marque la première fois dans les dernières années qu'Énergie NB demande une augmentation des tarifs pour une période intérimaire. La loi a été modifiée pour permettre à l'entreprise de soumettre en même temps une demande d'augmentation des tarifs et une demande d'une ordonnance permettant une augmentation uniforme de 9,6 pour cent pour une période intérimaire jusqu'à ce que le processus des audiences publiques prenne fin et que la décision finale de la CESP soit prise. Énergie NB participera toujours au processus public intégral, mais grâce à une ordonnance intérimaire elle pourrait commencer tout de suite à recouvrer ses coûts.

«Nous comprenons que cette augmentation touchera les propriétaires et les commerces partout au Nouveau-Brunswick, souligne M. Hay. Nous travaillerons avec nos clients pour diminuer l'impact de cette augmentation en rehaussant nos efforts à l'appui des besoins de nos clients en matière des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique et nous continuerons à collaborer avec des ministères provinciaux pour aider les clients dans le besoin.»

Énergie NB poursuit toujours activement des façons de réduire les coûts d'exploitation tout en continuant à fournir aux citoyens du Nouveau-Brunswick de l'électricité au moindre coût possible tout en respectant les consignes en matière de sécurité, de fiabilité et d'environnement. Par exemple, l'année passée

- Point Lepreau a battu tous les records en fonctionnant pendant 288 jours consécutifs
- Belledune a reçu le prix du meilleur rendement de l'EUCG pour une deuxième année consécutive
- Statistiques Canada a déclaré que nos centrales aux combustibles fossiles sont les plus efficaces du pays
- Le réseau de distribution d'Énergie NB a connu sa meilleure fiche de fiabilité depuis 14 ans

À l'avenir, l'Énergie NB doit continuer à rechercher un niveau d'excellence qui le mettra parmi les entreprises les mieux gérées et qui contribuera au dynamisme du Nouveau-Brunswick.